

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°019/2024 bis
(annule et remplace la précédente
N°019/2024 suite erreur matérielle)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 24/06/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt-huit juin à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage **Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, AUMONT Alexis, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers
En exercice 11 **Absents excusés :** CAPELLE Christiane, WELKE Delphine, MORIN Olivier.
Présents 06
Votants 08 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.
Dont Pouvoirs 02 **Pouvoirs :** CAPELLE Christiane à LAVEILLE Olivier, WELKE Delphine à Marie-Françoise LECLERC

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Mise en place d'un coordonnateur communal principal pour le recensement de la population en 2025

Vu le C.G.C.T,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal principal et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement en 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **08 pour dont 2 pouvoirs, 0 contre et 0 abstention** décide :

- De désigner **Madame BERCHER Delphine**, secrétaire de mairie au sein de la collectivité, coordonnateur communal principal pour le recensement de la population en 2025.
- La création **d'un poste d'agent recenseur** afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du **16 janvier 2025 au 15 février 2025**.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire

